

CONCOURS PHOTO 2020



REGLEMENT

ARTICLE 1- ORGANISATION ET DATES DU CONCOURS

Le Photo Club SNCF de Noisy-le-Sec organise un concours photographique, libre et gratuit:

Ce concours est réservé aux moins de 18 ans qui devront fournir soit :

→ une attestation parentale.

(La personne photographiée et le photographe, attestation en page 3)

ou bien

→ indiquer le nom de leur établissement scolaire, ainsi que leur classe.

Le concours se déroulera du **1er avril au 15 mai 2020**.

Les 3 meilleures photographies recevront un lot d'une valeur de 50€
(bons d'achat FNAC/Darty)

ARTICLE 2- THÈME

Exprime ton confinement par la photo, exemples :

- ta tristesse, ta joie, ta colère, ton combat
- ta vue sur l'extérieur, ton activité
- ton aide, ton soutien

ARTICLE 3 –CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est gratuit et ouvert à toutes les personnes habitant Noisy le Sec, à l'exclusion des membres du jury.

Les participants au concours doivent être les auteurs de leur photographie et doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiables sur la photo.

Trois (3) photographies maximum par personne sont acceptées.

Les photos devront être envoyées au format numérique « JPG » en pièce jointe d'un courriel à l'adresse suivante : **concours2020@noisyphoto.com**

Le poids de la photo ne doit pas dépasser 3 Mo.(mini : 500Ko)

Le nom du fichier photo devra être sous la forme « nom prénom + le numéro de la photo (1, 2 ou 3) » (exemple : Dupont Alain 2)

Le mail de l'expéditeur sera utilisé pour communiquer avec l'auteur dans le cadre de ce concours.(l'adresse mail ne sera pas conservée après la remise des prix)

Les attestations parentales ou les informations scolaires seront à joindre avec les photos envoyées par mail.

Les images ne respectant pas ces critères seront éliminées.

ARTICLE 4 : CRITÈRES DE SELECTION

Les photographies seront évaluées sur leur valeur technique et artistique par le jury.

ARTICLE 5 : PRIX

3 lots identiques seront offerts aux 3 meilleures photographies : 50€ en bon d'achat FNAC/Darty.

Un participant ne pourra gagner qu'un seul lot.

Le prix gagné ne pourra en aucun cas être échangé contre de l'argent ou un autre prix.

ARTICLE 6 : EXPOSITION, PUBLICATION DES ŒUVRES

Les 30 meilleures photographies seront soit exposées, publiées ou projetées sur écran (ou les 3 en fonction de la participation et de la disponibilité des locaux).

Elles seront également utilisées sur des supports de communication du Photo Club SNCF de Noisy le Sec.

Chaque participant autorise la publication de ses photographies sur tous ces supports. Ces publications ne donnent pas lieu à rémunération.

ARTICLE 7 : ANNONCE DES RESULTATS

Les gagnants seront informés fin juin, par courriel et les résultats seront dévoilés sur les sites suivants : Facebook, Micro-folie de Noisy le Sec, ...

ARTICLE 8 : REMISE DES PRIX

Les gagnants retireront leurs prix au stand du Photo-club lors de la journée des Associations (2020)

ARTICLE 9 : COMPOSITION DU JURY

Il sera constitué d'adhérents du Photo-club n'ayant aucun lien de parenté avec les participant(e)s.

ARTICLE 10 : EXCLUSIONS

Les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les photos à caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant ou de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur.

Le participant ne pourra pas contester la décision des organisateurs.

ARTICLE 11 : DROIT À L'IMAGE

Chaque participant déclare être l'auteur de la photo soumise. Il reconnaît également avoir obtenu préalablement les autorisations nécessaires à sa diffusion.

ARTICLE 12 : RESPONSABILITES

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature.

En cas de force majeure le photo-club se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

ARTICLE 13 : OBLIGATIONS

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents.

Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature.

Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains dans leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.

3/3

ATTESTATION PARENTALE :

Je soussigné
(nom, prénom)

autorise mon fils, ma fille
(rayer la mention inutile)

à participer au concours photographie et en accepte ses termes.

Noisy le Sec, le

Signature